



Assemblée des États Parties

Distr. générale
15 avril 2003
Français
Original: anglais

Première session (première et deuxième reprises)

New York
3-7 février 2003
21-23 avril 2003

Élection du Greffier de la Cour pénale internationale

Note du Secrétariat

1. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 43 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Greffe de la Cour est dirigé par le Greffier, qui est le responsable principal de l'administration de la Cour. Aux termes du paragraphe 3 de la même disposition, le Greffier est une personne d'une haute moralité et d'une grande compétence, ayant une excellente connaissance et une pratique courante d'au moins une des langues de travail de la Cour.

2. La règle 12 du Règlement de procédure et de preuve¹ dispose, en son paragraphe 1 : « Dès qu'elle est élue, la présidence établit une liste de candidats répondant aux critères énoncés au paragraphe 3 de l'article 43 et la communique à l'Assemblée des États Parties en sollicitant ses recommandations ».

3. Dès qu'ils reçoivent les recommandations éventuelles de l'Assemblée des États Parties, les juges, en application du paragraphe 4 de l'article 43 du Statut de Rome et conformément à la procédure définie aux paragraphes 2 et 3 de la règle 12 du Règlement de procédure et de preuve, élisent aussitôt que possible le Greffier, à la majorité absolue et au scrutin secret, en tenant compte des recommandations susmentionnées de l'Assemblée des États Parties.

4. Par une lettre datée du 15 avril 2003 (voir annexe I), le Président de la Cour pénale internationale, agissant en vertu du paragraphe 4 de l'article 43 du Statut de Rome et du paragraphe 1 de la règle 12 du Règlement de procédure et de preuve, a soumis au Président de l'Assemblée des États Parties les noms et curriculum vitae de deux candidats au poste de Greffier, à savoir M. Bruno Cathala (France) et M. Bert Maan (Pays-Bas) (voir annexe II).

¹ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, première session, New York, 3-10 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.V.2 et rectificatif), partie II.A.



Annexe I

Lettre datée du 15 avril 2003, adressée au Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale par le Président de la Cour pénale internationale

[Original : anglais et français]

...

Conformément à l'article 43, paragraphe 4, du Statut de la Cour pénale internationale et à la règle 12, paragraphe 1, du Règlement de procédure et de preuve, j'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée des États Parties une liste de candidats répondant aux critères énoncés à l'article 43, paragraphe 3, du Statut.

Sur les 21 candidatures reçues en réponse à un avis de vacance de poste largement diffusé, la présidence n'a identifié que deux candidats qui répondent pleinement aux critères énoncés par la Cour. Il s'agit de M. Bruno Cathala (France) et de M. Bert Maan (Pays-Bas), dont vous trouverez ci-joint les curriculum vitae.

La présidence prie l'Assemblée des États Parties de lui communiquer toutes recommandations qu'elle pourrait vouloir faire en vertu de la règle 12 du Règlement de procédure et de preuve.

(Signé) Philippe **Kirsch**

Annexe II

Liste alphabétique et curriculum vitae des candidats

1. Cathala, Bruno (France)

[Original : anglais/français]

Lettre de candidature datée du 10 avril 2003, adressée au Président de la Cour pénale internationale

...

J'ai l'honneur de faire acte de candidature pour le poste de Greffier de la Cour pénale internationale.

Cette décision s'inscrit pour moi dans un parcours logique au service de la justice, d'abord nationale puis internationale.

J'ai en effet depuis plus de 20 années exercé des fonctions de juge et d'administrateur.

Dès le début de ma carrière, je me suis particulièrement intéressé aux questions liées à l'administration judiciaire. C'est d'abord en ma qualité de juge des enfants qu'il m'a fallu organiser la juridiction des mineurs du tribunal de Rouen, puis de Nîmes. Après un passage à l'École nationale de la magistrature durant lequel j'ai enseigné ces fonctions d'administration judiciaire, j'ai présidé un tribunal de grande instance français. Dans le système français, le Président et le Procureur sont responsables de la bonne administration de la juridiction. J'ai alors été appelé au Ministère de la justice pour exercer les fonctions de sous-directeur d'une administration de plus de 6 000 personnes aux profils professionnels très différents. Après un court passage à la vice-présidence de la plus grande juridiction de France après Paris, l'Inspecteur général du Ministère de la justice m'a choisi comme l'un de ses collaborateurs. Dans cette fonction, j'ai été amené à contrôler, d'une part, le fonctionnement des juridictions, leur organisation, leur efficacité et, d'autre part, le comportement de certains juges et procureurs.

Dans le même temps, j'ai réalisé de nombreuses missions à l'étranger. Ces opérations, menées, soit pour le compte du Gouvernement français, soit pour celui d'organisations internationales, m'ont conduit à mener une réflexion comparative sur la fonction de juger sur l'exercice de l'action publique et sur l'administration des cours et tribunaux qui appartiennent à des systèmes de droit différents.

Riche de ces expériences, je me suis alors porté candidat pour exercer les fonctions de greffier adjoint au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Choisi, je me suis trouvé confronté à un contexte très particulier et très différent de ce que les juges connaissent habituellement dans leur environnement professionnel national. Après un temps d'adaptation, j'ai beaucoup appris dans cette juridiction déjà organisée.

Dans un tel milieu, je me suis rendu compte que deux éléments étaient essentiels pour exercer de la manière la plus efficace possible les fonctions de greffier. Il faut d'abord posséder une idée concrète de ce qu'est une administration qui a pour objectif de « produire » une décision juste dans des délais raisonnables et qui développe cette activité dans le cadre très particulier défini notamment par les

notions d'indépendance des juges, du procureur et de la défense. Il faut ensuite une connaissance pratique de ce qu'est une juridiction travaillant dans un environnement international, c'est-à-dire dans lequel il faut faire cohabiter des notions habituellement peu compatibles : le judiciaire et le diplomatique.

Mon sentiment, confirmé par mon expérience de quelques mois à la tête de la Direction des services communs de la Cour pénale internationale, est que ces aspects sont encore plus cruciaux dans une institution qui commence et qui est porteuse des attentes et des espoirs de personnes appartenant à des systèmes de pensées et à des cultures très différentes.

Je souhaiterais ainsi avoir l'honneur de continuer en qualité de Greffier de cette cour à travailler pour la justice internationale. C'est pour moi aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de ce monde.

(Signé) Bruno Cathala

Curriculum vitae

Date de naissance : 23 juillet 1955.

Expérience professionnelle

Depuis octobre 2002	Directeur des services communs de la Cour pénale internationale.
2001-2002	Greffier adjoint au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.
1999-2001	Inspecteur des services judiciaires. Inspection, contrôle et audit des juridictions (sièges et parquet) et des divers établissements du Ministère de la justice (prisons, etc.).
1996-1999	Vice-Président du tribunal de grande instance de Créteil. Administration de la juridiction et présidence d'une chambre civile et d'une chambre pénale (affaires économiques et financières, crimes, etc.).
1994-1996	Sous-Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse. Administration centrale du Ministère de la justice; organisation et gestion d'une administration de 6 000 personnes; instructions aux parquets.
1990-1994	Président du tribunal de grande instance de Montargis. Gestion et administration d'une juridiction, présidence de la chambre correctionnelle.
1987-1990	Maître de conférences à l'École nationale de la magistrature. En charge notamment de la formation des futurs juges et procureurs sur les questions d'administration judiciaire.

- 1983-1987 Juge des enfants, tribunaux pour enfants de Rouen et de Nîmes. Protection des mineurs, délinquance des mineurs, administration des juridictions des mineurs.
- 1981-1983 Auditeur de justice, tribunal de grande instance de La Rochelle.

À l'étranger

- Mars 2002 Tribunal pénal international pour le Rwanda, Arusha : échanges d'expériences et de pratiques sur l'organisation et l'administration de juridictions criminelles internationales.
- Septembre 2000 Sarajevo/Banja Luka (Bosnie-Herzégovine) : formation pour les juges et les procureurs : modalités d'organisation et de gestion des juridictions – statut des magistrats – déontologie et éthique du magistrat (juges et procureurs).
- Juillet 2000 Bulgarie : formation pour les juges et procureurs bulgares : déontologie et éthique – statut des magistrats – en collaboration avec des juges américains.
- Avril 2000 Québec (Canada) : séminaire franco-québécois : Administration et gestion des juridictions (comparaison entre les différents systèmes d'administration judiciaire)
- Mai 1998 Tananarive : rapport pour la Banque mondiale : « Éthique et déontologie de la magistrature malgache ».
- Septembre 1993 Phnom Penh : mission exploratoire pour la mise en place d'une coopération juridique et judiciaire avec le Cambodge : textes législatifs, organisation et administration des juridictions; mission d'enseignement : rôle du président de tribunal, administration et gestion des juridictions, office du juge et du procureur, éthique et déontologie des juges et des procureurs.
- Mars 1992 Vientiane : séminaire de juges et de procureurs : rôle du président de tribunal : administration et gestion des juridictions; office du juge; éthique et déontologie des juges.
- Mars 1991 Abidjan : évaluation des besoins de formation des juges et des procureurs ivoiriens.
- Novembre 1986 Dublin : étude du fonctionnement judiciaire irlandais (Office of the Director of the Public Prosecution).
- 1978/1980 Abidjan : chargé de gestion administrative à l'École nationale d'administration et enseignement.

Diplômes universitaires

- 1980 Diplôme d'études approfondies – droit civil, Université de Paris I.
- 1978 Maîtrise de droit, Université de Paris XI.

Autres diplômes

- 1998-1999 Diplômé de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Cinquante et unième session nationale : L'Europe de la défense – voyages d'études en Europe (Italie, Angleterre, Pologne, Allemagne) et en Asie centrale (Ouzbékistan, Turkménistan).
- 1996-1997 Diplômé de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI). Huitième session nationale : voyage d'études en Hongrie.

Formations

- 1990/1991 Formation des cadres du Ministère de la justice : management.
- Janvier 1989 Formation aux techniques de la pédagogie pour adultes.
- Octobre 1989 State au Canada (Québec) sur la médiation.

Publications et communications*Place et office des juges et des procureurs (national et international)*

« Le droit et le non-droit : tentative de définition ». Article dans *Le non-droit des jeunes* (éd. Syros, 1995)

« Les fonctions traditionnelles du droit dans l'ordonnement des sociétés ». Communication, mars 1993 (sixième entretiens juridiques annuels de l'ANPASE).

« Le juge et les phénomènes de médiation ». Article dans *La médiation*, rapport du séminaire interdisciplinaire sous la direction d'Étienne Le Roy et Jean-Pierre Bonafe-Schmitt (décembre 1991, p. 293).

« La médiation familiale au Québec ». Rapport, octobre 1989.

L'administration judiciaire nationale et internationale

« La CPI, mode d'emploi », article dans *Le Monde*, 11 mars 2003.

« Le temps du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie », article 2001, *Journal de l'ordre des avocats au barreau de Bordeaux*.

« Les politiques judiciaires », communication, Conseil de l'Europe, mai 2000.

« L'urgence et le judiciaire », atelier ENM formation continue, codirection avec D. Salas (1998-1999).

« Temps judiciaire – temps éducatif : la concordance des temps », article dans *Les cahiers de dynamiques*, janvier 1996.

« Inflation de la demande de droit et rôle du magistrat », article dans *Informations sociales* (No 22, 1992).

L'éthique des juges et des procureurs

« L'éthique et la déontologie des juges et des procureurs », communications, section internationale de l'ENM, pays africains et asiatiques, animations de direction d'études ENM, Bordeaux, 1992.

« Éthique et déontologie de la magistrature malgache », rapport pour la Banque mondiale, septembre 1998.

« L'éthique du juge international », communication, ENM, décembre 2002.

L'intervention de la justice dans la politique de la ville

La politique de la ville : dictionnaire permanent de l'action sociale (éd. Législatives, avril 2000).

« La police de proximité : un concept à inventer », communication, IHESI, novembre 1997.

« Repères juridiques du travail social », ouvrage (ESF, octobre 1997).

« Le système français de protection de l'enfance peut-il répondre au défi de la précarité? », article dans *Le signalement : droit de l'enfance et de la famille*, 1996, No 44, page 304.

« Réflexions sur les conditions nécessaires à un travail local en commun entre la P. J. J. et les autres acteurs de la protection des mineurs », communication, mai 1993.

« Les outils de la promotion de la citoyenneté des jeunes », communication, mars 1992.

« Justice, précarité, insertion et société de consommation », communication, juin 1992.

« L'aide sociale dans tous ses états », communication, ANPASE, Nice, octobre 1991.

« Magistrat et dynamique de prévention », direction de mémoire, ENM, 1989-1990.

2. Maan, Bert (Pays-Bas)

[Original : anglais]

Lettre de candidature datée du 9 avril 2003, adressée au Président de la Cour pénale internationale

...

J'ai l'honneur de me porter officiellement candidat au poste de Greffier de la Cour pénale internationale. Mon curriculum vitae est joint à la présente.

Je voudrais saisir l'occasion pour évoquer brièvement certains aspects de ma carrière et de mon expérience au cours des 30 dernières années en qualité d'avocat, de procureur et de juge et, depuis 1993, de Président du tribunal de district de Zwolle/Lelystad.

Premièrement, je tiens à souligner que j'estime qu'un processus transparent de prise de décisions dans une institution telle que la Cour pénale internationale est crucial pour sa crédibilité dans le monde. À cette fin, la Cour a besoin de bons communicateurs, et je pense en être un. En ma qualité de Président de tribunal de district, j'ai pu me gagner des appuis et jeter les fondements de relations durables reposant sur la confiance mutuelle avec mes collègues tant au tribunal de district que dans l'ensemble de l'appareil judiciaire néerlandais.

Au fil des années, les juges en sont venus à jouer aux Pays-Bas un rôle de premier plan dans la gestion des tribunaux, non seulement s'agissant de dire le droit mais surtout en ce qui concerne l'administration judiciaire : appui judiciaire, appui technique et liaison avec le barreau et autres institutions au service de la justice.

Actuellement, je suis responsable de l'activité du tribunal tant du point de vue de la qualité du travail des juges et de leurs auxiliaires que de celui de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, des achats, de la sécurité, des technologies de l'information et de la gestion des bâtiments. En fait, le Président du tribunal est le principal gestionnaire de celui-ci. Une approche pragmatique est en l'espèce essentielle.

Au cours des 10 dernières années, le tribunal que je préside a vu son personnel judiciaire augmenter, passant de 28 à 75 magistrats. Du fait de changements majeurs intervenus dans l'appareil judiciaire néerlandais depuis 2002, je suis actuellement responsable d'une institution qui emploie environ 450 personnes actives dans deux villes (Zwolle et Lelystad).

Mon expérience à Lelystad intéresse particulièrement l'activité de la Cour pénale internationale. En 1993, le tribunal était installé dans des locaux provisoires à Lelystad et ne comptait pas plus de 10 personnes. Aujourd'hui, il y emploie quelque 80 personnes et est pleinement opérationnel dans de nouveaux locaux. Il va sans dire que j'ai participé au long processus qui a consisté à choisir l'architecte, à négocier avec le Service des bâtiments de l'État et à construire le bâtiment proprement dit.

Outre mes responsabilités à Zwolle, j'ai été membre au cours des 14 dernières années de comités nationaux de rédaction chargés des systèmes de mesure de la charge de travail. J'ai aussi été Président du Comité du budget judiciaire pendant de nombreuses années et j'ai été membre du Comité consultatif chargé de conseiller le

Gouvernement en ce qui concerne le financement des cours et tribunaux néerlandais. Ceci m'a permis d'acquérir beaucoup d'expérience dans le maintien d'un réseau de contacts nationaux et internationaux aux plus hauts niveaux, ce qui pourrait également être utile à la Cour pénale internationale.

Durant ma carrière professionnelle, j'ai acquis une vaste expérience internationale. Depuis 1993, j'ai participé à un certain nombre de projets internationaux pour le Conseil de l'Europe et ultérieurement, à la demande d'organisations non gouvernementales, pour le Comité néerlandais d'Helsinki et le Centre pour la coopération juridique internationale, ainsi que pour l'Association des magistrats néerlandais et pour des centres d'éducation judiciaire (Suède, France).

En participant à ces projets, j'ai acquis l'expérience de la mise en place d'institutions au niveau international, j'ai notamment contribué à la constitution de l'Institut de formation judiciaire du Kosovo. Le Conseil de l'Europe m'a invité en qualité d'expert à élaborer les grandes lignes d'un programme de formation pour les juges et procureurs en collaboration étroite avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ces activités ont contribué de manière significative à ma décision en ce qui concerne la présente candidature. J'ai eu l'occasion au Kosovo de mesurer l'importance d'une institution vivante chargée de juger ceux qui ont commis des crimes graves tels que génocide et crimes de guerre. Je suis profondément convaincu que ces crimes odieux doivent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites et ne doivent pas rester impunis.

Si je suis élu, je puis assurer la Cour pénale internationale et tous ses organes de ma totale indépendance et de ma résolution à faire de la Cour l'institution internationale crédible envisagée par les auteurs du Statut de Rome. De plus, ayant été moi-même juge pendant plus de 25 ans, je comprends pleinement la situation de la Cour, de ses juges, du Procureur et de l'ensemble du personnel.

Enfin, je tiens à réitérer mon intention de travailler en collaboration étroite, en qualité de Greffier, avec le Président, les juges, le Procureur et l'ensemble du personnel de la Cour pour aider celle-ci à accomplir sa mission.

...

(Signé) Bert Maan

Curriculum vitae

Né à Amsterdam, le 2 février 1944.

Éducation

Éducation secondaire : Lycée (*Gymnasium*), examen final en 1963.

Université d'Utrecht : maîtrise de droit, 1969.

Expérience professionnelle

Choisi pour le programme de formation judiciaire :

Commis, tribunal régional de Breda, 1969-1972.

Procureur, Dordrecht, 1972-1974.

Avocat, Breda, 1974-1976.

Juge, tribunal de district de Breda (droit de la famille, droit civil et commercial, chargé de présider la chambre pénale), 1976-1984.

Vice-Président du tribunal de district de Breda (1984-1992) (Président de la chambre des faillites, puis Président de la chambre commerciale).

Fonctions actuelles : Président du tribunal de district de Zwolle-Lelystad, depuis 1992.

Qualifications

Langues :

Hollandais : langue maternelle.

Anglais et allemand : couramment.

Français : connaissance raisonnable.

Droits de l'homme.

Gestion des tribunaux.

Organisation judiciaire.

Mesure de la charge de travail.

Budget de la justice.

Associations

Association néerlandaise pour l'administration de la justice (NVVR).

Association des avocats néerlandais (NJV).

Association internationale des juges spécialistes du droit des réfugiés.

ALADIN (droit international).

Activités professionnelles

Activités dans l'appareil judiciaire au niveau national

Secrétaire, groupe de travail de la maintenance, 1978-1983.

Membre puis Président du Comité pour la mesure de la charge de travail dans les tribunaux régionaux, 1988-1993.

Membre puis Président du Comité central pour la mesure de la charge de travail, 1993-2001.

Membre puis Président du Comité pour la gestion et le budget des tribunaux, 1994-2001.

A présidé le Comité du Ministère de la justice qui a établi les rapports suivants :

- Évaluation de la nouvelle loi sur les étrangers et les réfugiés, 1994.
- Nouveau système pour le financement du programme d'assistance juridique, 1997.

- 1998-1999 Membre du Comité interministériel d'évaluation des politiques en matière de gestion des tribunaux; rapport au Gouvernement néerlandais.
- 2002-2003 Membre du Comité chargé d'évaluer le système de budgétisation des tribunaux.

Fonctions hors de l'appareil judiciaire

- 1966-1967 Trésorier de Triton (club d'aviron des étudiants de l'Université d'Utrecht).
- 1976-1981 Secrétaire du Conseil d'administration du Service des probations, s'occupant en particulier des toxicomanes.
- 1982-1993 Membre et Secrétaire du Conseil d'administration de l'hôpital De Baronie, Breda.
- 1975 à ce jour Membre (actuellement président) du Comité de droit canon de la Vieille Église catholique (qui est en pleine communion avec les Églises anglicane et épiscopale).
- 1986-1994 Président du Synode de la Vieille Église catholique néerlandaise.
- 1996-2000 Président, Comité international de l'Union des églises catholiques indépendantes (propositions adoptées par la Conférence internationale des évêques, 2000).
- 1996 à ce jour Président, ORKA (association caritative dont le siège est à Utrecht).

Activités internationales

Communications sur le rôle de juge dans une société démocratique, en qualité d'expert pour le Conseil de l'Europe : Slovaquie, 1993, Estonie, 1993, Lettonie, 1993, Ukraine, 1994, ex-République yougoslave de Macédoine, 1994, Albanie, 1994.

Sujets :

- *trias politique*, séparation des pouvoirs
- Indépendance du juge
- Relations avec les pouvoirs législatif et exécutif
- Sélection, nomination et rôle des juges
- Relations avec les procureurs et les avocats
- Relations avec les médias
- Accès au juge
- Formation et éducation des juges
- Relations entre la magistrature et le ministère de la justice

Communications concernant l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme : ex-République yougoslave de Macédoine, 1997 et 2002, Bélarus, 1996.

Sujets :

- Droit à la sécurité
- Droit à la liberté et dérogations à ce droit
- Détention provisoire
- Organisation des tribunaux en ce qui concerne la détention provisoire
- Délai raisonnable
- Juge ou autre agent de l'État autorisé par la loi

Communications sur l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme : Ukraine, 1996-1998, République de Moldova (1999), Kosovo (2000), ex-République yougoslave de Macédoine (2002).

Sujets :

- L'indépendance de la magistrature et le juge
- Affaires civiles et criminelles
- Impartialité
- Délai raisonnable
- Compétence des tribunaux
- Accès aux tribunaux
- Budget des tribunaux
- Financement des tribunaux
- Mesure de la charge de travail
- Frais de justice

Les médias et les tribunaux : restrictions en vertu de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme : Sarajevo (2000), Belgrade (2002).

Gestion des tribunaux : Albanie (2000), Ukraine (2000), Hongrie (2000), Azerbaïdjan (2000).

Programme Tacis (Union européenne) : séminaire de haut niveau à l'intention de 27 présidents de cour régionale (*oblast*), Ukraine (2002), et de 30 présidents de tribunal de première instance (2002).

Financement des tribunaux et accès aux tribunaux (Pologne, 1998).

1999 Missions en Pologne pour le Conseil de l'Europe en vue de la création d'un institut de formation pour les juges.

1999-2001 Missions pour le Conseil de l'Europe en vue de la création d'un institut de formation des magistrats au Kosovo, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, l'American Bar Association, la Central European Eurasian Law Initiative, etc. Inauguration : le 22 mars 2001.

2002 Débats sur la réorganisation de l'appareil judiciaire des Pays-Bas et le système de mesure de la charge de travail, École nationale de la magistrature, Ministère de la justice, Paris 2002.

1997-2002 Avis et rapports sur l'organisation judiciaire en ce qui concerne l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova et l'Azerbaïdjan.

Coopération entre le Comité néerlandais Helsinki et le Centre pour la coopération juridique internationale

Renforcement du système judiciaire ukrainien : a été l'un des initiateurs du plan; a organisé les séminaires et les ateliers et a choisi les cas à examiner; a participé à la sélection des experts et a parfois fait lui-même fonction d'expert. Cinq séminaires au total ont été organisés (Kiev, Odessa, Charkif, Lviv et Chernihiv) ainsi qu'un voyage d'étude (20 juges) aux Pays-Bas (1995-1998).

Élaboration et mise en oeuvre du programme de suivi de formation des formateurs. Sujet : gestion des tribunaux (1999-2002). Formation de formateurs à Kiev et Zhitomir en novembre 2000 et mai 2001.

Administration des tribunaux (Kirghizistan) : a concerné essentiellement un système de mesure de la charge de travail susceptible de contribuer à l'obtention des ressources requises par l'appareil judiciaire, à la répartition des budgets entre les juridictions et à l'intérieur de celles-ci et à l'évaluation de la charge de travail de chaque magistrat.

Mise en oeuvre des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg), Croatie (2001).

Pour l'Association néerlandaise pour l'administration de la justice

1995 Londres : séminaire sur l'éthique judiciaire (Institut des hautes études de droit).

1996 République tchèque : le rôle du juge dans une société démocratique.

2001 Belgique : le système néerlandais de mesure de la charge de travail.

Pour le Domstolverket (Suède) : introduction à la procédure pénale néerlandaise, 1998.

Pour le Centre de formation et d'étude de la magistrature (Pays-Bas) : voyages d'étude en Suède, en Irlande, à Strasbourg et à Luxembourg; journées d'études franco-néerlandaises à Sète (une semaine).

Jumelages

Organisation de visites d'étude et d'échanges avec des tribunaux en :

- Hongrie (Kecskemét, Szeged, Pest) en 1995, 1996, 1997, 1999, 2000, 2001 et 2002
- Lettonie (tribunal de district de Riga) en 1997, 1998 et 2000
- Allemagne (Münster) en 1999 et 2000

Publications

« Alimentatie per computer », Trema, 1981.

« Alimentatie bruto/netto methode », 1982 et seq.

« Het kort geding als maatschappelijk fenomeen », dans *Mogelijkheden en grenzen van het civiele spoedrecht* (Nederlandse Uitgeversmij Leiden, 1995).

« Rechterlijke samenwerking met Oekraïne », Trema, 1997, p. 76 ff.

« 50 years Universal Declaration of Human Rights », *Christkatholisches Kirchenblatt* (Suisse), 5 décembre 1998.

« Comment on Prosecution in Ukraine », Trema, 1999, p. 140.

Judge, a challenging profession (Jurist en Werk, SDU, 2000).

A Dutch judge in Central and Eastern Europe (Lawyers without Borders, 2002).
